



© CCBI

La Lettre du Tri

N° 2 * Juillet 2015

Le tri n'est pas une option !

Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, **trier ses déchets est obligatoire**. Le règlement de collecte, qui s'applique à tous les usagers du service, le précise très clairement : http://ccbi.fr/pdf/dechets_reglement_collecte.pdf.

Un quart de ce que nous jetons dans le bac des ordures ménagères **devrait être déposé dans les bacs de recyclage** (emballages, verre, papier...) si les consignes de tri étaient respectées. Cela représente 75 kg par habitant et par an, soit 650 tonnes.

La charge induite par ce «non-tri» est de 65 000€ par an. Cela prive également le service de précieuses recettes : nous enfouissons à Chubiguer des matériaux qui pourraient rapporter 50 000€ par an.

C'est donc 115 000€ de moins qui seraient à collecter sur la redevance, soit une baisse d'environ 15 € par foyer.

De l'or dans nos poubelles !

Une analyse du contenu des poubelles de l'île a été réalisée en janvier de cette année. Il ressort que chaque année :

- Nous jetons près de 100 tonnes de vêtements, linge, chaussures et textiles en tout genre à la poubelle alors qu'ils peuvent être recyclés. C'est près de 12 000€ que nous enfouissons. **La ressourcerie « Le Chtal » accepte pourtant tous les vêtements/textiles, même ceux qui ne peuvent plus être portés !** Ils sont envoyés à Pontivy dans une entreprise qui aide les personnes en réinsertion. Les textiles sont triés et ceux qui ne peuvent resservir sont recyclés en isolant par exemple.
- Nous jetons 2 papiers sur 3 à la poubelle alors que **23 bornes à papier sont à notre disposition sur le territoire**. Si ces 300 tonnes de papier étaient déposées dans les bornes dédiées, cela permettrait de compter sur 13 000€ de recettes complémentaires et d'éviter la coupe de 5 000 arbres.
- Nous jetons près de 900 tonnes par an de déchets biodégradables alors que **nous pourrions les composter**. Un composteur coûte entre 20 et 40€ et permet de produire un compost pour le jardin. Vous êtes invités à vous inscrire auprès du CPIE aux sessions de formation organisées par la CCBI (Cf. événements au verso).



© CCBI

Les incivilités coûtent cher !

Le centre de tri de Vannes nous pénalise régulièrement pour la mauvaise qualité du tri des déchets à Belle-Île. Ces derniers mois, les agents de tri sont par exemple tombés sur des couches pleines, du verre, des appareils électroménagers, de gros cartons... et même un chien mort !

C'est ainsi 17% des déchets déposés dans les bacs jaunes qui ont été refusés en 2014 (pour un coût de 18 000€). Certaines erreurs de tri coûtent particulièrement cher : certains usagers jettent... de l'eau. En effet, de nombreuses bouteilles non vidées sont régulièrement retrouvées dans les bacs jaunes. Ces bouteilles ne peuvent être recyclées car elles ne peuvent être «soufflées» par le système de tri optique. Elles partent donc en refus.

La taille des ouvertures dans les bacs jaunes interpelle souvent. Si elles sont de cette dimension, c'est simplement que tout ce qui est plus gros n'a pas à y être déposé. De même, tous les déchets de moins de 5 centimètres sont refusés car trop petits (on les appelle les «fines») : bouchons non revissés, petits bouts de carton, opercules de conserves, cartouches Nespresso...

Sachez que toutes les informations relatives aux consignes de tri sont disponibles sur notre site internet : http://ccbi.fr/dechets_tri.html.

Par ailleurs, de nombreux dépôts de déchets en pied de bac ou sur les bacs sont régulièrement visibles sur l'île (cartons, verre cassé, bidons de combustible, packs de bière...). Au-delà de la mauvaise image que cela donne de notre île, ces déchets ne pourront être recyclés et surtout obligent les communes à déployer des moyens de ramassage spécifiques (qui ne manquent pas de nous coûter à tous).





Pas assez de bornes à verre à Belle-Île ?

Vous êtes nombreux à nous demander une borne à verre dans

votre village. Le territoire compte 62 bornes, soit une borne pour 150 habitants environ (pour 9 500 équivalents habitants à l'année), soit 4 fois plus que la moyenne nationale et 2 fois plus que les préconisations d'Eco-Emballages et de l'ADEME.

Il est rappelé que les bouchons et autres verres/vaisselle cassés doivent être déposés dans les ordures ménagères (et non sur les bornes à verre).

Par ailleurs, la fosse de Bordilla ayant été supprimée, un quai dédié à la dépose du verre en vrac a été aménagé en déchèterie.



Pas bonne l'eau du robinet ?

Vous en avez marre d'acheter des packs d'eau alors que l'eau coule au robinet ? N'hésitez donc plus à la consommer. Si vous lui trouvez un léger goût, faites la simplement couler dans une carafe une heure ou deux avant de la boire (vous pouvez même la placer au réfrigérateur pour que cela fasse effet plus vite). Si vous vous interrogez sur sa qualité, découvrez la page internet où l'on peut visualiser les résultats d'analyse : <http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>.

Si tous les résidents et visiteurs buvaient l'eau du robinet, cela représenterait moins de 1% de la consommation totale de Belle-Île en eau potable.

C'est pour quand la plate-forme de dépose au sol des déchets verts ?



Les travaux devraient intervenir à l'automne pour une livraison à la fin de l'année. Les usagers se déplaçant en déchèterie seront donc invités à descendre avec leur véhicule jusqu'à une plate-forme béton pour décharger plus aisément qu'aujourd'hui (maudits garde-corps !) leurs déchets verts. Ceux-ci doivent être débarrassés de tout indésirable (plastiques, souches, grillages...).

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts, très nocif pour la santé, est interdit.

C'est quoi le Programme Local de Prévention (PLP) des déchets ?

Le PLP, adopté le 6 mai 2015 lors du conseil communautaire, doit permettre de mobiliser l'ensemble des usagers sur 80 actions de prévention et de tri. Sa mise en œuvre devrait permettre de ramener la production d'environ 715 kg par habitant et par an en 2014 à 620 kg par habitant et par an en 2020. Le recyclage des déchets devrait doubler sur la même période pour dépasser les 50%. N'hésitez pas à aller le consulter sur http://ccbi.fr/pdf/dechets_programme_local_de_prevention.pdf.

Si vous souhaitez être tenus informés au plus près de l'actualité relative aux déchets à Belle-Île, vous pouvez vous inscrire à la newsletter trimestrielle en écrivant simplement «newsletter» à l'adresse : prevention.dechet.ccbi@gmail.com.

Les rendez-vous de l'été à ne pas manquer !

• **Venez nous rencontrer**, en juillet et en août, chaque semaine, accompagnés du CPIE, sur le marché de Palais :

– sur le thème «stop à l'eau en bouteille», de 9h30 à 12h30 : les mercredis 15 et 22 juillet et les lundis 10 et 24 août.

– sur le thème «stop au gaspillage alimentaire», de 9h30 à 12h30 : le dimanche 19 juillet, les mercredis 5, 19 août et 2 septembre.

• **Vous n'avez jamais composté ou vous restez sur une mauvaise expérience et vous souhaitez vous (re)lancer dans le compostage de vos déchets de cuisine** : n'hésitez pas à vous inscrire aux sessions de formations programmées par la CCBI. Le CPIE vous accompagnera pour une formation aux bons gestes et aux bonnes pratiques en matière de compostage : les vendredis 7 août et 18 septembre, de 14h30 à 17h. Prière de vous inscrire au 02 97 31 40 15 ou via celine.marie@belle-ile-nature.org (nombre de places limité – covoiturage au départ du CPIE).

• **Venez visiter le centre d'enfouissement des déchets de Belle-Île !** On ne se figure pas toujours ce qu'il advient des ordures ménagères que l'on produit. COVED ouvre les portes du site de Chubiguer pour 2 visites de 2 heures maximum : les jeudis 16 juillet et 13 août, à 10h.

Un covoiturage sera organisé au départ de la CCBI. Merci de vous inscrire au 02 97 31 83 04 (laissez un message) ou via ccbi@ccbi.fr (bottes ou bonnes chaussures et gilet haute-visibilité indispensables).

• **Collecte des textiles** le vendredi 2 et le samedi 3 octobre 2015 : venez nombreux à la ressourcerie déposer vos textiles usagés. La CCBI, le Chtal et Retritex s'associent pour organiser cet évènement. Seront collectés tous les textiles dont vous souhaitez vous séparer : vêtements, linge de maison, chaussures... Nous vous invitons à les conditionner en sacs pour faciliter leur stockage et leur transport.

